

18 - Délégation de Service Public - Gestion et organisation des structures et projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse - Association Les Francas du Doubs - Rapport 2015

M. l'Adjoint LEUBA, Rapporteur : La Ville de Besançon, par délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2014, a confié via un contrat de Délégation de Service Public, la gestion et l'organisation de structures et projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse à l'Association Les Francas du Doubs à compter du 1^{er} janvier 2015.

En respect des dispositions légales, le délégataire soumet au Conseil Municipal le compte rendu de ses activités au titre de l'année écoulée.

1. Les principales caractéristiques du contrat de Délégation de Service Public

Objet de la délégation	La Collectivité confie au délégataire la mission d'assurer la gestion et l'organisation de structures et projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse
Date de signature de la convention	29 décembre 2014 Date d'effet le 1 ^{er} janvier 2015
Durée de la convention	6 ans
Echéance de la convention	31 décembre 2020
Caractéristiques générales	<p>Le délégataire assure tout au long de l'année la gestion d'accueils de loisirs et de jeunes (y compris les services de transport et de restauration y afférant) et participe à la mise en œuvre de projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse.</p> <p>Il est précisé que l'ensemble des projets et structures d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse organisés sur le territoire bisontin ne sont pas intégrés à la présente délégation.</p> <p>Le délégataire s'engage à assurer le bon fonctionnement, la continuité, la qualité optimale et la bonne organisation du Service, ainsi que l'égalité des usagers devant le Service Public.</p> <p>Les missions confiées s'articulent autour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des accueils de loisirs et de jeunes et des espaces d'animation d'été, - des projets et opérations d'animation enfance jeunesse, - de la participation aux différentes instances partenariales. <p>La Ville met à disposition les sites d'accueils de loisirs et des locaux administratifs.</p> <p>Contraintes particulières : la politique enfance-jeunesse de la Collectivité se construit en partenariat avec la CAF du Doubs (Contrat Enfance Jeunesse - Volet Jeunesse).</p>
Dénomination sociale du délégataire	Association départementale des Francas du Doubs Espace Jean Moulin 1 rue Robert Schuman 25000 Besançon
Dirigeants	Président : Jean-Louis Schneider Délégué Départemental : Alain Buchot Délégué local Besançon : Jean-Baptiste Girod-Gard

2. Analyse de la qualité du service

2.1 - Projet Educatif des Francas du Doubs

Les Francas œuvrent depuis leur origine pour que le temps libre des enfants et des adolescents, en lien avec les autres temps éducatifs, constitue un moment socioéducatif propice à leur développement personnel.

Au niveau départemental, les Francas mènent leur projet pédagogique en direction de :

- la petite enfance (5 relais d'assistantes maternelles, 2 structures multi-accueils, 2 micro-crèches et 2 ludothèques),
- l'enfance (accueils de loisirs péri et extrascolaires),
- la jeunesse (21 accueils de jeunes).

Le projet éducatif repose sur des valeurs indissociables de la dignité de tout être humain : l'égalité des droits et des devoirs, la justice, le respect mutuel, la liberté, l'autonomie, la solidarité, la responsabilité, la démocratie, la paix...

La finalité du projet des Francas s'exprime donc ainsi : «Avec les enfants et les jeunes d'aujourd'hui, vers l'homme et le citoyen le plus libre et le plus responsable possible, dans la société la plus démocratique possible».

La réalisation de ces ambitions passe par la mobilisation du plus grand nombre d'acteurs concernés par les questions éducatives et les innovations pédagogiques, à commencer par les équipes d'animation mais aussi les parents.

2.2 - Du projet éducatif national aux activités bisontines

Dans le fonctionnement quotidien des centres de loisirs et d'accueils enfance-jeunesse de Besançon, les Francas ont entrepris de diversifier les pratiques éducatives à travers des activités ou des modes de fonctionnement variés :

- respect du rythme de l'enfant (accueil échelonné),
- place des parents, sur le principe : *«il faut tout un village pour éduquer un enfant»*,
- respect de l'environnement et de la nature (démarche Centre A'ERE, semaine d'animation inter-accueil de Besançon, animations),
- développement des pratiques scientifiques et techniques, artistiques et culturelles, sportives et de plein air (cyber@rallye, Portes du Temps, Cap'activités, les Arts du cirque...),
- développement de l'autonomie des jeunes (cofinancement de séjours, animations d'ateliers),
- organisation de l'événement «Les Droits de l'enfant»,
- développement de projets de solidarité (animation parloir à la maison d'arrêt, projets intergénérationnels).

Parallèlement, les Francas programment à Besançon des stages de formation d'animateurs (BAFA) et de directeurs (BAFD) tout au long de l'année, dans le cadre du dispositif tickets BAFA/BAFD de la Ville.

Les thèmes abordés par chaque structure bisontine en 2015 illustrent la richesse créative des équipes bisontines. L'information aux parents est diffusée grâce aux supports de communication : «Le P'tit Moutard», affiches, flyers, site internet «francasbesancon.com» et via le personnel administratif situé rue Schuman et les équipes d'animation des accueils de loisirs permanents.

D'autres activités originales ont également été organisées :

- organisation de séjours BPA : 192 Bisontins (contre 254 en 2013 et 193 en 2014) ont bénéficié, sur une période de 8 semaines, d'un séjour d'été à la Base de Plein Air (BPA) de Marnay et à Port-Lesney, afin de pratiquer différentes activités (canoë, VTT, tir à l'arc, piscine, escalade, sarbacane, veillées),
- développement du dispositif national des «Portes du Temps» du Ministère de la Culture et de la Communication en partenariat avec la Citadelle de Besançon et en complément de celui de la Saline Royale d'Arc-et-Senans,
- organisation de sorties culturelles et sportives dans les accueils de loisirs à raison d'une fois par semaine et de nombreuses fêtes et kermesses en fin de sessions rassemblant enfants, familles et équipe d'animation,
- réalisation d'un spectacle de marionnettes avec les accueils de loisirs maternels en partenariat avec la Citadelle dans le cadre de l'opération «La Citadelle prend ses Quartiers» pilotée par la Coordination Jeunesse et Inter'âges,
- organisation du Carnaval de Planoise en lien avec l'opération «Le Musée s'invite à Planoise» sur le thème des Mythologies,
- organisation pour la Ville de 2 journées rencontres inter-accueils sur le site du Fort de Bregille sur le thème des «Jeux d'hier et d'aujourd'hui». Près de 410 enfants issus de 19 Accueils de Loisirs différents ont participé à ces journées, ainsi qu'une vingtaine de jeunes en chantier «A Tire d'Aile».

2.3 - La fréquentation

L'activité des Francas du Doubs dans le département peut se mesurer en quelques chiffres :

- 89 structures d'accueil,
- 357 753 journées enfants réalisées en gestion directe (+ 2,85 % par rapport à 2014),
- 2 862 023 heures d'accueil (2 782 624 en 2014).

Le constat au niveau départemental consiste en une baisse de l'activité extrascolaire (- 16 %) et en un renforcement de l'activité périscolaire (+ 13 %).

2.3.1 Fréquentation - Section de Besançon

En 2015, la fréquentation des sites bisontins est la suivante :

- **1 332 enfants** / jeunes ont été accueillis en 2015 (1 652 en 2014 et 1 790 en 2013),
- **1 119 familles** ont été concernées (1 085 en 2014 et 1 119 en 2013) dont 98 % d'allocataires de la CAF du Doubs et 77 % bénéficiaires des ATL (Aide au Temps Libre).

Sur l'année 2015, les Francas enregistrent un total de 22 219 journées enfants, soit une baisse de 24,26 % par rapport à 2014 (29 337 en 2014 et 31 049 en 2013). Cette baisse est multifactorielle ce qui rend difficile de cibler des actions correctives.

En 2015, 61,39 % des enfants fréquentant les accueils de loisirs des Francas de Besançon sont originaires des quartiers prioritaires : Planoise, Grette, Montrapon - Fontaine Ecu, Palente, Clairs-Soleils (75 % en 2014).

En ce qui concerne le niveau de revenu des familles, 57 % des familles sont issues des deux tranches les plus basses de revenus proposées par la grille tarifaire des Francas (Quotient familial < 450 € et < 531 €, soit une journée avec repas à 3,20 € et 4,10 €). La fréquentation par type d'accueils est la suivante :

Nombre de journées enfants	2015	2014	2013
Accueils maternels (3-6 ans)	11 638	14 757	17 001
Accueils élémentaires (6-12 ans)	9 454	13 617	13 089
Accueils adolescents (12-17 ans)	1 127	963	959
Fréquentation totale	22 219	29 337	31 049

Remarque : il convient d'ajouter 1 450 journées enfants pour la fréquentation des animations transversales (Village des Droits de l'Enfant, Carnaval de Planoise, Journées inter accueils de loisirs...) et des espaces d'animation d'été «Arts et Création» à Vital'été.

Nombre d'enfants accueillis	2015	2014	2013
Accueils maternels (3-6 ans)	792	696	827
Accueils élémentaires (6-12 ans)	502	805	819
Adolescents (12-17 ans)	102	151	144
Total enfants différents	1 332	1 652	1 790

Les sites affectés aux accueils sont :

- pour les accueils maternels : l'école Sapins (Rosemont-Saint-Ferjeux), l'école Helvétie (centre-ville), Le Petit Prince et La Ritournelle (*Champagne*) (Tilleroyes/Boichard) et la ludothèque de Palente-Orchamps,
- pour les accueils élémentaires et adolescents : l'école Helvétie (centre-ville), Rosa Parks (*Ile de France / Planoise*), Champagne (Planoise) (Tilleroyes/Boichard), Bel Air Velotte (tous quartiers) et l'Espace Jeunes Rosa Parks (*Ile de France/Planoise*).

2.3.2 Respect des objectifs du contrat en matière de fréquentation et de qualité de service

En 2015, l'objectif de 25 000 journées enfants fixé dans la convention n'a pas été atteint. L'article 28 du contrat de DSP prévoit, dans ce cas, la possibilité pour la Collectivité de procéder à un ajustement de la participation financière de la Ville en N +1 au prorata du nombre de journées enfants réalisées.

En 2015, le montant de la participation initiale de la Ville s'élevait à 418 050 €.

Calcul de l'ajustement financier :

$$(418\ 050\ \text{€} / 25\ 000\ \text{J/E}) \times 22\ 218 = 371\ 529\ \text{€}, \text{ soit un ajustement de } - 46\ 521\ \text{€}.$$

Il est donc proposé un ajustement de la participation Ville pour l'année 2015 d'un montant de 46 521 €, par l'émission d'un titre de recettes.

Remarque : il en résultera un excédent définitif de 72 K€ au titre de 2015, qui est conforme à l'équilibre économique global prévu sur la durée du contrat, soit les trois premières années excédentaires et les années 4 à 6 déficitaires.

Parallèlement, le délégataire a respecté les engagements inscrits au contrat en matière d'organisation : aménagements horaires, ouvertures de site, transport en bus, animation et éducation.

3. Les conditions d'exécution du service public

3.1 - Le personnel

En 2015, les effectifs permanents de l'Association des Francas pour le département s'élèvent à 469 salariés, soit 262 ETPT (Equivalent Temps Plein Travaillé). Les Francas du Doubs ont également recruté 584 animateurs en contrats d'engagement éducatif (CEE). Les animateurs représentent 58 % des salariés et les directeurs de centre 17 %.

Pour leurs activités sur Besançon, les Francas ont employé 212 animateurs occasionnels (178 en 2014), 22 directeurs de site (permanents ou occasionnels) et 12 personnes dans les services administratifs et techniques (temps partiels). 2 salariés ont bénéficié d'un contrat aidé (CAE) et 2 jeunes ont été accueillis en service civique.

3.2 - Les horaires

Les accueils de loisirs sont proposés tout au long de l'année et couvrent, selon les activités et les lieux, les mercredis, le temps de midi, les soirées, les samedis, les petites et grandes vacances.

L'organisation du mercredi a été modifiée en raison de la réforme des rythmes scolaires (cf. délibération du Conseil Municipal du 20 juin 2014) à savoir : ouverture des accueils à partir de 11 h 30 (8 h 30 auparavant), prolongation de l'ouverture jusqu'à 18 h au lieu de 17 h 30, maintien du service de restauration et des deux circuits de bus. Cette organisation donne satisfaction en 2015. En effet, 43 écoles bénéficient de ce service qui, selon les lieux, se coordonne avec le temps d'accueil organisé par la direction Education le mercredi après l'école.

Dans le cadre de la DSP, les Francas achètent les repas pour les accueils de loisirs à la Ville de Besançon et bénéficient de la livraison des repas et de la mise à disposition de personnel de restauration qualifié. Le transport est valorisé dans le compte d'exploitation.

Les accueils sont organisés par quartier pour faciliter un service de proximité aux familles. Néanmoins les Francas, conformément aux dispositions prévues dans le contrat de DSP, ont mis en place un service de transport (2 circuits de ramassage) afin de permettre aux familles d'accéder à d'autres sites et d'autres activités.

3.3 - Les tarifs

La grille tarifaire est basée sur le calcul du Quotient Familial. En 2015, les tarifs sont restés identiques à ceux de 2014, excepté celui du mercredi (journée complète avec repas).

En 2015, 8 tranches tarifaires (dont 1 pour les familles hors CAGB et 1 pour les familles de la CAGB) sont proposées aux familles selon le choix de l'accueil : mercredi/samedi, vacances, journée complète ou demi-journée, avec ou sans repas. Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, un tarif spécifique pour les mercredis a été créé afin de prendre en compte la diminution du temps d'accueil (cf. délibération du Conseil Municipal du 20 juin 2014).

A titre d'exemple, une journée enfant avec repas pendant les vacances coûte entre 3,20 € et 8,99 € selon le quotient familial pour une famille bénéficiaire de l'ATL. La fourchette va de 10,20 € à 13,53 € pour une famille non allocataire de la CAF.

3.4 - Les partenariats

Au-delà du contrat de DSP, l'Association Les Francas du Doubs se positionne comme partenaire de l'action éducative menée par la Ville de Besançon. Elle travaille en partenariat avec des acteurs locaux et nationaux : la CAF du Doubs, le Département, la CNAF ou encore plusieurs ministères.

3.5 - Respect des engagements

Le délégataire a présenté l'ensemble des documents prévus par la convention de DSP concernant la qualité du service, les états financiers et les conditions d'exercice de la mission.

Deux commissions de suivi ont été réunies conformément aux dispositions du contrat.

Les relations avec le délégataire sont très régulières (tant sur les projets éducatifs que sur les aspects logistiques).

4. Les comptes de la délégation

4.1 - Situation financière 2015

L'Association départementale des Francas du Doubs est une association type loi 1901.

La Section des Francas de Besançon ne dispose pas d'un statut juridique autonome, c'est donc par le biais d'une comptabilité analytique que les Francas transmettent à la Collectivité les états financiers spécifiques à Besançon.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 sont certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes.

Le total du bilan des Francas du Doubs s'établit à 5 608 K€. Le résultat 2015 est un excédent de 52 K€.

Chiffres clés de l'Association en K€

Les Francas du Doubs	2015	2014	Var. K€	Var. %
Résultat net	52	127	- 75	- 59
Recettes des prestations	13 599	13 221	+ 378	+ 2,86
Masse salariale	10 509	10 288	+ 221	+ 2,15
Fonds propres	1 685	1 637	+ 48	+ 2,93
Pour mémoire : nombre de J/E	357 753	347 828	+ 9 925	+ 2,85

Chiffres clés de la section de Besançon en K€

Section Besançon	2015	2014	Var. K€	Var. %
Total des dépenses	867	1 124	- 257	- 23
Résultat net	118	23	+ 95	-
Produits	949	1 051	- 102	- 10
Masse salariale	568	740	- 172	- 23
Pour mémoire : nombre de J/E	22 219	29 337	- 7 118	- 24

Remarque : Les états financiers de la section de Besançon sont présentés avant l'ajustement de la participation Ville proposé dans la présente délibération.

L'activité bisontine représente 6,2 % du volume d'activité de l'Association départementale et 7 % des recettes de prestations.

4.1.1 Commentaires / Association départementale

La situation financière de l'Association départementale est saine. Le niveau des fonds propres est satisfaisant. Les ratios de trésorerie sont positifs, la structure n'est pas endettée. Les ratios de gestion du résultat sont positifs et satisfaisants.

Le résultat de la structure départementale est en baisse depuis trois ans, mais reste positif. Il est directement issu de l'activité : peu d'éléments financiers ou exceptionnels interviennent dans sa composition.

Le volume des prestations rendues dépasse 13,5 M€ au niveau départemental. La masse salariale reste le principal poste de charges avec plus de 10 M€ (71 % du total des charges), suivie par les achats (alimentation, matériel pédagogique, transport) pour environ 2,7 M€ (18,5 % du total).

4.1.2 Commentaires / Section Besançon

Le contrat de DSP signé pour 2015-2020 avec les Francas prévoit un financement annuel versé par la Ville, calculé sur la base d'objectifs quantitatifs et qualitatifs. Le calcul du versement définitif par la Ville est fonction de l'atteinte des objectifs.

Tant les recettes que les dépenses enregistrent une baisse entre 2014 et 2015, en lien direct avec la baisse du volume d'activité. Le volume des dépenses s'établit à 867 K€ pour Besançon au titre de 2015. La composition des charges d'exploitation de la section Besançon est similaire à celle de la structure départementale :

- avec 568 K€ et bien qu'en forte diminution, la masse salariale représente 65 % des charges,
- l'alimentation et le transport s'élèvent à 160 K€, soit 18,5 % du total des charges,
- les fournitures et matériels pour activités représentent 79 K€, en forte baisse également.

Les recettes hors subventions s'élèvent à 949 K€. Elles se répartissent ainsi :

- 13 % de la part des familles (125 K€),
- 71 % de participation Ville de Besançon (673 K€ avant ajustement),
- 16 % de part CAF (151 K€).

Corrigées de l'ajustement proposé, les recettes s'établissent à 907 K€, soit une baisse de 13,7 % par rapport à 2014.

4.2 - Liens juridiques et financiers avec la Ville de Besançon

Il n'y a pas eu d'avenant au contrat en 2015.

Pour leurs activités bisontines, Les Francas du Doubs utilisent des locaux dédiés ou mutualisés, mis à disposition par la Ville de Besançon (notamment des écoles), tel que prévu au contrat. Des locaux administratifs situés Place Jean Moulin sont également mis à disposition.

La Ville de Besançon a facturé aux Francas du Doubs la prestation des repas pris par les enfants le midi, pour un montant de 80 784 €.

En respect des dispositions financières du contrat de DSP, la Ville a versé à l'Association Les Francas du Doubs les montants suivants au titre de 2015 :

- Participation Ville 2015	418 050 €
- Acompte CEJ 2015	(reversement CAF) 203 960 €

soit un total de 622 010 €, auquel s'ajoutent les soldes du CEJ 2014 et de la participation Ville 2014 pour un montant cumulé de 140 165 €.

La Ville (Relations Internationales) a également accordé une subvention aux Francas pour le projet «Aqabat Jaber» pour un montant de 3 300 € en 2015 (cf. délibération du Conseil Municipal du 18 juin 2015).

Conclusion

La mise en œuvre du projet éducatif en lien avec la politique jeunesse de la Ville et les prestations attendues dans le cadre du contrat de DSP sont respectées. La situation financière de l'Association Les Francas du Doubs est saine mais le ralentissement d'activités se poursuit sur la section bisontine en 2015.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- prendre acte du rapport d'activité 2015 présenté par Les Francas du Doubs dans le cadre de la DSP relative à la gestion et l'exploitation de structures et projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse,

- autoriser le recouvrement par voie de titre de recettes auprès des Francas du Doubs de la somme de 46 521 €, au titre du trop-perçu de l'année 2015 conformément aux termes du contrat de DSP 2015-2020.

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. C'est adopté».

Après en avoir délibéré, sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, sur avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et sur avis favorable (2 abstentions) de la Commission de Contrôle Financier, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a pris acte de ce rapport d'activité 2015 et a autorisé le recouvrement du trop-perçu de 46 521 € auprès des Francas du Doubs.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 16 novembre 2016.